



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de convocation : 22.03.2021		
Date d'affichage : 22.03.2021		

Séance du 31 mars 2021

Le 31 mars deux mille vingt et un à 19h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : M. Bruno DELBENDE, M. Patrice THEVENON, Mme Carole SIEKANIEK, Mme Isabelle VERDUN, M. Edouard MOQUET, Mme Julia LISON, M. Thierry GAUTHIER, M. Antoine COURTIER

Excusé : M. Patrice ROULLET de la BOUILLERIE

Secrétaire : M. Patrice THEVENON

01 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24.02.2021

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

02 Compte de gestion de Mme la Trésorière

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

03 Compte Administratif 2020 de la commune

FONCTIONNEMENT

Recettes fonctionnement 2020 réalisées	306 377.26 €
Dépenses Fonctionnement 2020 réalisées	<u>262 420.74 €</u>
Résultat 2020	+ 43 956.52 €
Résultat cumulé de clôture 2020	329 336.16 €

INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement réalisées 2020	253 035.34 €
Recettes Investissement réalisées 2020	<u>204 644.53 €</u>
Résultat 2020	- 48 390.81 €
Résultat cumulé de clôture 2020	39 252.60 €

Résultat cumulé de clôture 368 588,76 €

Le Maire se retire de l'assemblée, après en avoir délibéré, Monsieur Thierry GAUTHIER fait voter le Compte-Administratif

Il est voté à l'unanimité.

04 Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif de la façon suivante :

En Investissement, au compte R001	39 252.60 €
En Fonctionnement affectation au compte R 002	329 336.16 €

Le Conseil Municipal vote cette affectation à l'unanimité

05 Vote du Budget primitif 2021 – commune

Le Maire présente le projet de Budget 2021 pour la commune, ce budget est voté par chapitre.

Crédit du fonctionnement	Dépenses	Recettes
	458 445.00	129 108.84
Résultat de fonctionnement reporté R002		329 336.16
Total de section de fonctionnement	458 445.00	458 445.00
Crédit investissement	Dépenses	Recettes
	262 488.00	223 235.40
Solde exécution reporté R001		39 252.60
Total de la section d'investissement	262 488.00	262 488.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021

06 Vote des taux d'imposition 2021

Par délibération du 3 avril 2019, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 12.10 %
TFPB : 13.69 %
TFPNB : 24.59 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (31.72 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 45.41 % (soit le taux communal de 2020 : 13.69 % + le taux départemental de 2020 : 31.72 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (13.69 % + 31.72 %), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 45.41 %
TFPNB : 25.59 %

07 - Amortissement des immobilisations – Enfouissement réseau Rue de la Belle Croix/Route de Chavigny

Le Maire rappelle les travaux d'enfouissement du réseau Rue de la Belle Croix/Route de Chavigny réalisés en 2020 pour un montant de 123 509.32€ TTC.

Il y a obligation de réaliser les amortissements pour les petites communes de 1 à 15 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'amortir cette somme sur 15 ans à partir de 2021, le montant annuel sera inscrit au budget 2021. Le tableau d'amortissement sera transmis au Trésor Public.

08 - Subventions 2021 aux associations

Le conseil municipal décide que le montant total des subventions en 2021 sera réparti entre

Comité des fête 700 € - ADMR 500 €

Vote à l'unanimité.

09 – Questions diverses

- Reprise des pavés en dessous du passage des Tourelles.
- Journée citoyenne pour l'entretien du lavoir
- Point sur l'avancée des travaux de l'école de Dampleux
- Point sur les dotations numériques pour l'école de Longpont

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30